

Règlement particulier Tournoi de Double et Mixte

Les volants de l'Arlésienne

2^{ème} édition du 5 au 6 janvier 2019

De R4 à P12 et NC

Article 1

Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le n° 1700096. Le tournoi se déroulera conformément au règlement général des compétitions FFBad ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier. Toute inscription à ce tournoi implique l'adoption de ce règlement particulier.

Article 2

La compétition accueillera les joueurs des catégories : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC de toutes ligues.

Le tournoi est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries et aux Minimes et Cadets, classés au minimum R6. Tout joueur mineur devra être obligatoirement accompagné d'un adulte pendant la durée de la compétition.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2018/2019 à la date limite d'inscription fixée au 21 décembre 2018 et devra être autorisé pour les compétitions Seniors. Les joueurs suspendus par le comité d'arbitrage à la date d'inscription ne pourront pas s'inscrire.

Les inscriptions seront closes le vendredi 21 décembre 2018, le cachet de la poste faisant foi. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 28 décembre 2018. Aucune inscription ne sera retenue si elle n'est pas accompagnée de son paiement.

Article 4

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au vendredi 28 décembre 2018 (publié sur le site Poona de la FFBaD).

Article 5

Tous les joueurs de toutes les séries devront s'inscrire dans leur série respective selon leur CPPH en cours le jour de leur inscription. (Pas de sur classement autorisé)

Ils seront par la suite affectés dans la série leur correspondant le jour de la mise à jour des CPPH, soit le vendredi 28 décembre 2018.

Pour les paires de doubles et de mixtes, les joueurs devront s'inscrire dans la série du joueur le

mieux classé (exemple : une paire R4 / R6 doit s'inscrire en R4) et dans la limite de 2 classements maximum en dessous de son partenaire (exemple : un D7 ne pourra s'inscrire qu'avec un partenaire R5 maximum, un D8 avec un R6, etc...).

En cas de défaillance d'un partenaire dans une paire, celle-ci devra être impérativement signalée à l'organisateur. Ainsi le joueur restant doit signaler s'il a un partenaire de remplacement, s'il ne souhaite plus jouer, ou s'il accepte qu'un partenaire inscrit « au choix » ou sur liste d'attente lui soit attribué.

Article 6

Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux dans deux séries différentes.

Les disciplines ouvertes seront :

Double homme et double dame le samedi 5 janvier 2019

Double mixte le dimanche 6 janvier 2019

Les finales respectives se joueront le jour même.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions avant la date limite d'inscription en cas de trop forte affluence afin de pouvoir tenir un échancier viable.

Article 7

Tous les tableaux se joueront en phase de poules, puis en élimination directe. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de participants dans chacun des tableaux, les poules de 4 seront privilégiées, avec deux sortants par poule.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque tableau, le comité d'organisation se réserve toutefois le droit de limiter le nombre total de matchs par tableau.

Les séries pourront être réparties de la manière suivante : R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11 et P12/NC. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou scinder des séries dans un même tableau ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant pour constituer des tableaux cohérents et équitables.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 8

Le montant des frais d'inscriptions est de 16€ pour un tableau, 19€ pour 2 tableaux.

Les paiements devront s'effectuer par chèque au nom des clubs de préférence, néanmoins les inscriptions individuelles seront acceptées.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date du tirage au sort.

Modalité d'inscription :

Les inscriptions doivent être envoyées par le responsable du club par mail à

lesvolantsdelarlesienne@outlook.fr et par voie postale accompagnées du règlement (à l'ordre de SLC Arles) à Christian CASTILLON, 4394 route de la Crau, 13280 Raphèle les Arles.

(Les inscriptions sur des sites tel que Badiste ne sont pas officielles sans envoi de la feuille d'inscription par mail et voie postale).

Article 9

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue PACA

de Badminton ou au responsable de la commission régionale d'arbitrage sous peine de sanction fédérale.

Envoi auprès de M. Joachim Ulrich – Les Jardins du Soleil – 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours - joachim.ulrich@wanadoo.fr.

Article 10

Tout joueur devra avoir une tenue conforme au règlement en vigueur de la FFBad.

Article 11

N'auront accès aux terrains que les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers d'équipe (2 maximum par paire).

Article 12

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 13

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le test des volants devra être effectué dès l'arrivée sur le terrain, durant ces 3 minutes.

Article 14

Tout joueur ne se présentant pas 10 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait.

Article 15

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau).

Article 16

Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée dans la salle à chaque jour de la compétition.

Article 17

Les matchs seront en auto arbitrage, les phases finales pourront être arbitrées.

Article 18

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 19

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est considéré comme faute au service et en jeu.

Article 20

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 21

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 22

Il est interdit de fumer dans les salles. Les animaux sont interdits dans les salles ainsi que dans les tribunes.

Article 23

Le juge arbitre principal prévu est Christophe BROUCHON.
Le juge arbitre adjoint prévu est Jean-François MATHIEU.
Leurs décisions sont sans appel.

Article 24

Les volants sont à la charge des joueurs, y compris pour les phases finales. Le volant officiel qui servira en cas de litige entre les joueurs est le RSL TOURNEY Grade 3.
L'utilisation du volant plastique est tolérée uniquement sur l'accord des deux paires NC.

Article 25

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 26

La participation au Tournoi Les Volants de l'Arlésienne implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Le Comité d'organisation remercie par avance tous les participants, qui en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce Tournoi pour la joie de tous.